



BASKET-BALL ELITE



Championnat national ELITE

Article 1 : Principe général

L'UGSEL organise une épreuve appelée championnat national Elite, réservée aux jeunes gens de la catégorie minimes, cadets et juniors, et aux jeunes filles de la catégorie minimes et Cadettes/Juniors, licenciés conformément aux Règlements Généraux.

Article 2 : Trophée

Ces épreuves sont dotées d'une coupe attribuée à chaque équipe gagnante, un tee-shirt pour les champions de France et des médailles pour les trois premiers.

Article 3 : Déroulement de la compétition

Cette épreuve se déroule sur trois ou quatre demi-journées à l'issue d'une phase qualificative éventuelle organisée au niveau inter-territoires.

Article 4 : Qualifications

Cf règlement national sports-collectifs article 2

Article 5 : Phases qualificatives

Les phases qualificatives sont confiées à la Commission Sportive Nationale. Chaque territoire fera parvenir aux Services nationaux avant le 15 décembre, la liste des équipes engagées en phase qualificative. Les Services nationaux diffuseront le tableau des invités éventuels pour le 15 janvier.

Article 6 : Organisation de la phase finale nationale

Championnat à

-4 équipes : Formule championnat puis finale 1° contre 2° et finale 3° contre 4°

-5 équipes : Formule championnat puis finale 1° contre 2° et finale 3° contre 4°

-6 équipes : Deux poules de 3 – ¼ de finales croisés entre 2° et 3° puis ½ finales, finales 1° contre 2° et finales 3° contre 4° (éventuellement match de classement 5/6).

Voir modalités de déroulement complet dans **règlement national sports collectifs article 3 – formules de jeu**

Article 7: Règles spécifiques

7.1 Nombre de joueurs

Phases finales nationales

Nombre minimum de joueurs pour commencer un match	
BASKET BALL	6

Nombre de joueurs présents en phase finale nationale pour débiter la compétition		
	Nombre minimum	Nombre maximum
BASKET BALL	7	10

Seuls les joueurs(euses) inscrits(tes) sur la feuille d'engagement validée par le délégué CSN peuvent prendre part à une rencontre.

7.2 Temps de jeu

Temps de jeu	BASKET temps décompté
Minimes	4x5'mn, prolongation 3', si nouvelle égalité 3', puis avantage
Cadets	4x7'mn, prolongation 3', si nouvelle égalité 3', puis avantage
Cadettes/Juniors	4x7'mn, prolongation 3', si nouvelle égalité 3', puis Panier en Or
Juniors	4x7'mn, prolongation 3', si nouvelle égalité 3', puis Panier en or

7.4 Fautes:

- Fautes individuelles : 4 fautes en phase championnat et matches de classement
- Pénalités : toute faute disqualifiante avec rapport suspend le joueur pour la rencontre suivante.

7.5 En cas d'égalité à la fin d'une rencontre

On procède à une première prolongation, si l'égalité subsiste on procède à une 2^{nde} prolongation, si les équipes sont à nouveau à égalité, le jeu s'arrêtera dès qu'une équipe aura pris l'avantage

7.6 Egalités à la fin des rencontres de classement :

En cas d'égalité de points à l'issue des rencontres de classement, les équipes seront départagées en tenant compte dans l'ordre :

- a) des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
- b) du goal-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées
- c) du goal-average général.
- d) du plus petit nombre de fautes disqualifiantes, y compris du responsable de l'équipe.
- e) du plus petit nombre de fautes techniques, y compris du responsable de l'équipe.
- f) de la meilleure attaque.
- g) de la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

7.7 Règles particulières

- Taille des ballons : MF – C/J F = n° 6 – MG – CG - JG = n°7

7.8 Le règlement international est appliqué intégralement.

- A l'exception des modalités prévues dans les règlements particuliers, les règlements des fédérations délégataires s'appliquent aux championnats organisés par l'UGSEL
- Les cas non prévus par le présent règlement sont de la compétence de la Commission sportive nationale ou de son représentant lors de la phase finale.